

Paris, le 15 octobre 2025

Communiqué

IA génératives versus précarité artistique : La SAIF appelle à une contribution de la tech pour garantir la continuité de revenus des artistes auteur·ices

Face à la prédation des IA génératives et à l'accroissement de la précarité des artistes-auteur·ices, la SAIF demande à mettre en place de toute urgence la continuité de revenus et à faire contribuer les entreprises de la tech à son financement.

Le 9 octobre 2025, la SAIF était auditionnée pour la troisième fois à l'Assemblée nationale, dans le cadre de la mission flash sur la mise en place d'une continuité de revenus pour les artistes-auteur·ices. Cette audition portait sur les effets attendus du développement de l'Intelligence Artificielle Générative (IAG), qui s'annoncent catastrophiques pour l'autorat. Les machines, entraînées par le pillage d'œuvres protégées, donnent désormais l'**illusion d'être suffisamment performantes** pour se mettre en **concurrence déloyale** avec les artistes-auteur·ices, **aggravant encore leur grande précarité**. Or, les fournisseurs de services d'IAG se retranchent derrière l'exception de fouille de données (« Text and Data Mining » – exception introduite par la directive européenne DAMUN du 17 avril 2019 sur le droit d'auteur et les droits voisins) **pour estimer que le droit d'auteur est inopérant**. Dès lors, **comment protéger les rémunérations des artistes-auteur·ices ?**

Face à la mutation numérique, il nous faut mener une triple bataille juridique :

- **Clarifier les conditions juridiques** dans lesquelles l'entraînement des modèles d'IAG peut être dispensé ;
- **Indemniser au titre du préjudice** que les artistes-auteur·ices ont subi, subissent et subiront en raison du pillage de leurs œuvres ;
- Sauver l'autorat **instaurant un vrai filet de protection** pour les auteur·ices professionnel·les.

La tentation est grande de négocier dès maintenant avec les quelques entreprises de la tech volontaires. Mais cette attitude défaitiste – qui répond à des intérêts économiques court-termistes – est **contraire aux intérêts des artistes-auteur·ices** et elle risque d'enraciner définitivement la situation, de manière catastrophique.

En attendant que les conditions de la négociation de l'indemnisation au titre du droit d'auteur soient réunies, une seule mesure peut protéger les artistes-auteur·ices : l'accès à la continuité de revenus.

Le maintien de la performance des modèles d'IAG dépend de leur accès à de nouvelles créations humaines. La SAIF appelle donc à les faire **contribuer au financement de ce nouveau droit et de notre modèle social**.

Pour la Société des Auteurs des arts visuels et de l'Image Fixe (SAIF) :

Guillaume Lanneau – artiste-auteur, président du Conseil d'administration de La SAIF

Églantine de Boissieu – directrice de la SAIF (à partir de janvier 2026)

Pour une continuité de revenus des artistes autrices

La SAIF soutient la proposition de loi pour la continuité de revenus des artistes auteur·ices, comme elle le fait pour tout ce qui peut permettre aux auteur·ices de mieux vivre de leur création. La SAIF est le premier organisme de gestion collective de droits d'auteur à apporter son soutien à cette proposition de loi. Cet appui est d'autant plus important qu'il réaffirme que la rémunération du travail de création, la sécurisation des parcours professionnels et la répartition de la richesse produite par les œuvres d'art à travers le droit d'auteur ne s'opposent pas. Ce sont des droits complémentaires pour une juste rémunération du travail artistique.

www.continue-revenus.fr

La SAIF est un organisme de gestion collective de droits d'auteur dont la mission est de défendre, percevoir et répartir les droits des auteurs et autrices des arts visuels. Créée en 1999, la SAIF est née de la volonté des auteur·ices souhaitant défendre collectivement leurs droits. Elle représente aujourd'hui près de 8 500 membres de tous les arts visuels : architectes, designer·euses, dessinateur·rices, graphistes, illustrateur·rices, peintres, plasticien·nes, sculpteur·rices, photographes...

www.saif.fr

la saif

Société des Auteurs
des arts visuels
et de l'Image Fixe

Contact presse

Florine Garcin

Tel. : 01 44 61 07 82

Mail : communication@saif.fr